

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

4ème trimestre 2021 (DM 2) novembre

Séance Publique du 25 novembre 2021

Objet : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE RENNES CITÉ MÉDIA RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Synthèse du rapport :

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2020 de la SEML (Société d'économie mixte locale) « Rennes Cité Média » (RCM) est présenté à l'Assemblée départementale.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour, 1 conseiller départemental ne prenant pas part au vote – M. LE GUENNEC), dans la séance du 25 novembre 2021 ;

DECIDE :

- d'approuver le rapport d'activité 2020 de la Société d'économie mixte locale Rennes Cité Média.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 29 novembre 2021

*La directrice générale du pôle ressources humaines
et performance de gestion*

Cécile FISCHER